



Minister for European Affairs

Monsieur Jacques Barrot
Vice-Président de la Commission
européenne
Bruxelles

La Haye, le 30 mai 2009

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le mécanisme de coopération et de vérification (MCV) a été mis en place pour aider la Bulgarie et la Roumanie à surmonter certaines défaillances en matière de réforme judiciaire et de lutte contre la corruption et le crime organisé, ainsi que pour assurer un suivi des avancées dans ces domaines au moyen de rapports périodiques. Afin de soutenir la Bulgarie et la Roumanie sur cette voie, les Pays-Bas ont décidé de prolonger leur programme d'assistance à ces deux pays, qui devait initialement s'achever après leur adhésion à l'UE.

La Commission a prévu d'établir cet été, dans le cadre du MCV, de nouveaux rapports concernant les progrès réalisés par la Bulgarie et la Roumanie dans les domaines nommés.

Les Pays-Bas suivent attentivement les efforts déployés par ces deux États membres pour atteindre les objectifs fixés par le MCV. Nous les exhortons à prendre les mesures nécessaires à la consolidation des résultats enregistrés ainsi qu'à l'obtention de progrès substantiels et durables, en particulier dans les domaines soulignés par les précédents rapports de la Commission. Nous soutenons depuis longtemps la Bulgarie et la Roumanie par le biais de projets concrets de coopération et, comme indiqué précédemment, nous souhaitons continuer à le faire.

Les Pays-Bas approuvent entièrement la position de la Commission à propos du MCV. Le discours que vous avez prononcé à Sofia en janvier dernier éclairait parfaitement la démarche à l'origine du mécanisme et la responsabilité portée par les deux États dans la réalisation des réformes nécessaires. Nous partageons votre point de vue et estimons aussi que le MCV doit rester en place jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

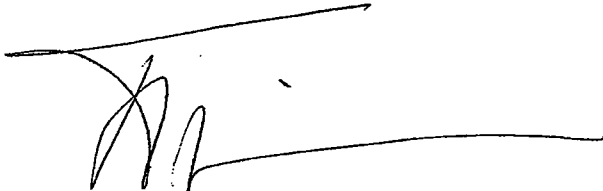
Jusqu'à présent, nous avons également considéré, tout comme la Commission, que soutenir était plus efficace que sanctionner. Cependant, l'enjeu dépasse ici les considérations pratiques concernant ces deux États.

L'adhésion du public à l'élargissement, passé et futur, de l'Union dépend de la capacité des États membres et des candidats à mettre en œuvre l'acquis communautaire. Il s'agit d'une question de crédibilité. Or nous sommes convaincus que la crédibilité de l'UE dans son ensemble sera affaiblie si celle-ci n'applique pas les instruments dont elle dispose lorsque la situation l'exige.

Par conséquent, nous estimons qu'un échec éventuel de la Bulgarie et de la Roumanie à remédier de façon satisfaisante aux manquements en question devrait avoir des conséquences, par exemple le recours aux clauses de sauvegarde des traités d'adhésion. Les évaluations prévues prochainement permettront de déterminer si de telles mesures doivent être envisagées. Dans l'affirmative, les Pays-Bas suggèrent d'annoncer dès la parution des rapports d'été que des mesures seront prises.

Je serais très heureux de discuter de cette question avec vous dès que cela sera possible. Je souhaiterais en particulier examiner l'impact que pourrait avoir le recours aux clauses de sauvegarde sur la coopération judiciaire déjà mise en place avec la Bulgarie et la Roumanie.

Dans l'attente de cet éventuel échange, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Frans Timmermans
Ministre des Affaires européennes du Royaume des Pays-Bas